J'ai Commissaire soussigné, examiné une
observation au sujet d'une cure faitte et
occassionnée par un depot de glaires, lesquelles
avoient formé un bubonocelle, qui s'étoit ouvert
naturelement, ayant fait une fistule caleuse à
la partie moyenne laterale gauche de la
region de l'isle, avec dechirement a l'intestin ïleon,
par ou sortoient continuelement les matieres
fecales, ainsi qu'il est prouvé par acte passé
pardevant notaire le 25 avril 1740.

Cette observation au titre de laquelle je
ne rien changé est de Monsieur Picard
Chirurgien à macon. Elle ne contient
rien dont l'accademie puisse faire usage.
à Paris ce onze ferrier mil sept cent
quarante quatre Chauvin

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

ARC 15d.73 n°2